

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt, le deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINT-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale Jacques PREVERT, sous la présidence de M. Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 26 mai 2020

**Nombre de Conseillers :** *en exercice* : 19  
*présents* : 18  
*votants* : 19

**PRESENTS :** BADET Nancy, BOILEAU Claude, CAMERON Elodie, CHAVANT Cyril, HERIAUD-MALINOWSKI Gaëlle, LAJUS Christian, LECOMTE Isabelle, LOUIS Yolande, LUTZ Thierry, MARGOUILLE Michel, OYSEL Nicolas, PENISSON Pascale, PRADELLE Dominique, REIX Jacques, ROMANN Tania, ROUSSEAU Jean-Louis, SAUTREAU Gilbert, TURLET Eric

**EXCUSÉS :** GOUPY ARRABIE-AUBIES Muriel (ayant donné pouvoir à Nancy BADET)

**ABSENTS :** néant

Isabelle LECOMTE a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations est signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

### **02-06-2020-01 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. le Maire présente le rapport suivant :

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Le maire en est le président de droit mais il souhaite que chaque adjoint et conseiller délégué puisse les convoquer et les présider.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il propose de créer 12 commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres suivants :

#### **Commission administrative**

**Jacques REIX Maire**

**Adjoints et Conseillers délégués:** Gilbert SAUTREAU, Yolande LOUIS, Christian LAJUS, Dominique PRADELLE, Claude BOILEAU, Nancy BADET, Michel MARGOUILLE

**Commission des services techniques**

(1<sup>er</sup> adjoint : Gilbert SAUTREAU)

Claude Boileau, Michel MARGOUILLE

**Commission des finances**

(Réfèrent : Michel MARGOUILLE)

Jacques REIX, Gilbert SAUTREAU, Claude BOILEAU, Pascale PENISSON

**Commission des délégués communautaires**

Jacques REIX, Nancy BADET, Gilbert SAUTREAU, Gaëlle MALINOWSKY,  
Michel MARGOUILLE, Pascale PENISSON

**Commission des travaux publics, voirie et réseaux**

(1<sup>er</sup> adjoint : Gilbert SAUTREAU)

Cyril CHAVANT, Thierry LUTZ, Joël ROUSSEAU, Eric TURLET

Délégués à la ruralité, chemins et cours d'eau – D.F.C.I : Thierry LUTZ, Eric TURLET

Délégués à l'éclairage public : Joël ROUSSEAU

**Commission vie scolaire, enfance, jeunesse**

(2<sup>ème</sup> adjointe : Yolande LOUIS)

Nancy BADET, Claude BOILEAU, Isabelle LECOMTE

Délégués au conseil des écoles : le Maire (de droit), Yolande LOUIS, Gaëlle MALINOWSKY

Délégués Conseil Municipal d'enfants : Gaëlle MALINOWSKI, Nancy BADET

**Commission Animation - Vie associative - Culture**

(3<sup>ème</sup> adjoint : Christian LAJUS)

Délégués à l'animation et à la vie associative : Cyril CHAVANT, Isabelle LECOMTE,  
Pascale PENISSON, Dominique PRADELLE, Tania ROMANN

Délégués à l'action culturelle et l'OMAC : Christian LAJUS (réfèrent), Muriel ARRABIE-AUBIES, Nancy BADET, Gaëlle MALINOWSKI

Délégués aux sports : Claude BOILEAU, Cyril CHAVANT

Délégués au village de Ponchapt : Elodie CAMERON, Cyril CHAVANT, Joël ROUSSEAU

**Commission action sociale et Solidarité**

(4<sup>ème</sup> adjointe : Dominique PRADELLE)

Pascale PENISSON, Isabelle LECOMTE, Yolande LOUIS, Claude BOILEAU

Délégués au C.C.A.S : le Maire (président de droit), Dominique PRADELLE (adjoint à l'action sociale), Pascale PENISSON,  
Isabelle LECOMTE, Yolande LOUIS, Claude BOILEAU

+ 6 membres société civile représentant des associations à caractère social

Délégués au logement social : Claude BOILEAU

**Commission patrimoine bâti - gestion des salles et du matériel**

(5<sup>ème</sup> adjoint : Claude BOILEAU)

Muriel ARRABIE-AUBIES, Cyril CHAVANT, Thierry LUTZ, Joël ROUSSEAU, Eric TURLET

**Commission urbanisme - Développement économique et Tourisme**

**(Conseillère déléguée : Nancy BADET)**

**Muriel ARRABIE-AUBIES, Thierry LUTZ, Michel MARGOUILLE, Joël ROUSSEAU, Gilbert SAUTREAU**

**Commission environnement, cadre de vie et développement durable**

**(Conseiller délégué : Michel MARGOUILLE)**

**Muriel ARRABIE-AUBIES, Nancy BADET, Elodie CAMERON, Gaëlle MALINOWSKI,  
Nicolas OYSEL, Pascale PENISSON, Tania ROMANN, Gilbert SAUTREAU**

**Commission information et communication**

**(Référent : Nancy BADET)**

**Cyril CHAVANT, Nicolas OYSEL, Elodie CAMERON**

## **02-06-2020-02 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions qui devront être fixées par le conseil municipal.

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite qui sera fixée par le conseil municipal.

12° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé qui sera fixé ultérieurement par le conseil municipal.

14° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions qui seront fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

15° De demander à tout organisme financeur, dans le cadre de projets approuvés par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

16° De procéder, dans le cadre de travaux approuvés par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

### **02-06-2020-03 : BAIL COMMERCIAL DU LOCAL SIS 1 RUE ONESIME RECLUS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 6 février 2020 et du 7 avril 2020 par lesquelles le Conseil Municipal l'autorisait à signer un bail avec M. Jean-François PERVIEUX concernant l'établissement Bar-Restaurant dont l'immeuble est la propriété de la Commune.

Cette reprise d'activité était prévue au 1<sup>er</sup> mai 2020 mais n'a pu se mettre en place dans le contexte de la crise sanitaire.

M. PERVIEUX demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir reporter la signature de ce BAIL au 1<sup>er</sup> juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à reconduire et signer un bail avec M. PERVIEUX, représentant la SAS « La Brasserie du Boucher » pour une reprise de l'activité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 sur la base d'un montant identique à celui en vigueur précédemment, à savoir 500 € mensuels.

Il est précisé que le mobilier et matériel figurant à l'inventaire reste la propriété de la Commune ainsi que la Licence IV.

### **02-06-2020-04 : PREPARATION BUDGETAIRE**

M. le Maire fait part à l'assemblée des éléments qui devront être pris en compte dans le cadre de la préparation budgétaire :

**1 ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES EN 2019 (RESTES A REALISER) :**

- COLOMBARIUM	6160,00 €
- FEUX TRICOLORES	9051,12 €
- TRAVAUX DE VOIRIE COMPLEMENTAIRES	1598,40 €
- TOBOGGAN ECOLE	8797,68 €
- TRAVAUX DE VOIRIE	66965,77 €*

\* dont 43792 € pour la réfection de la voirie de la résidence des Tabacs

**2. ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES EN 2019 ET RESTANT A REALISER :**

- TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	ETAT	29640,00 €
- CONTRAT OBJECTIF TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	DEPARTEMENT	27325,00 €

**02-06-2020-05 : TRAVAUX URGENTS DE SECURITE POUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES CHEMIN DU LUC**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un problème de sécurité consécutif aux intempéries orageuses dont le caractère semble s'accroître tant en nombre qu'en intensité depuis quelques années. Il explique la situation particulière des maisons situées chemin du Luc, dont les terrains sont fréquemment inondés par le ruissellement des eaux provenant des coteaux.

Ce problème a fait l'objet d'une attention particulière et, suite à une étude réalisée par le bureau INGITER, une solution est proposée pour canaliser les eaux pluviales vers les ruisseaux des tabacs.

Le Montant des travaux à engager est estimé à 29271 €

Cette réalisation demandera des autorisations de passage de canalisations en terrain privé.

Le Conseil municipal, au regard du caractère urgent pour la sécurité des biens et des personnes, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document s'y rapportant.

**02-06-2020-06 : PROPOSITIONS DE PROJETS ET ETUDES A LANCER DANS LE CADRE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que de nombreux projets ont été définis dans le programme municipal présenté lors de la campagne électorale. Il convient désormais de dégager des priorités qui pourraient être réalisées à court ou moyen terme et, chaque commission est invitée à engager une réflexion sur ce programme.

Pour sa part, il propose :

1°) la mise en place dès 2020 de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T), pour renforcer et animer une offre commerciale de proximité (commerce et artisanat) dans le centre-ville historique de Port-Sainte-Foy, pour compléter la zone de chalandise de Mézières :

- Eligibilité au dispositif de la loi Denormandie (avantages fiscaux pour les propriétaires de bâtiments anciens - accès prioritaire aux aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat)
- Droit de préemption urbain renforcé.

2°) La mise en œuvre du projet « Les sentiers du patrimoine » validé par la Région Nouvelle Aquitaine avec un accord de subvention de 50 % (décision par arrêté du 27/11/2019). Ce projet aura un impact territorial écologique, social, culturel et touristique et mettra en valeur la dimension patrimoniale du centre bourg historique, de l'ancien port fluvial et des chemins de randonnées menant vers les Bardoulets (plage), les rives de Cléret (loisirs nautiques et de plein air), au nord vers la Rouquette et Ponchapt (vignoble, fontaines, moulins, églises romanes et patrimoine de pays), à l'ouest Saint-Avit et le Tizac, au sud les rives du Canet et du Sablat. Mise en place d'une signalétique et d'une banque de données historiques, patrimoniales et photographiques accessible gratuitement sur une application mobile de guidage géolocalisé.

### ***Commission des travaux publics voirie et réseaux***

- M. SAUTREAU souhaiterait qu'un bilan sécuritaire routier soit engagé sur la commune et principalement en ce qui concerne les carrefours.

Toujours dans le but d'améliorer la sécurité, il pense aussi urgent d'envisager la réfection du marquage au sol.

Il souhaite aussi qu'une étude soit engagée sur l'aménagement du carrefour du Tizac et la rue des Fontaines (problème de visibilité).

Il évoque également le besoin de sécurisation des bas-côtés des routes départementales en entrée de bourg.

- M. BOILEAU évoque aussi le problème des marches et du passage descendant du pont Montaigne devant l'ancienne pharmacie. Ce passage pose souvent problème de par son accessibilité et sa configuration. De nombreux piétons empruntent la route pour éviter ce passage. Ce qui est particulièrement dangereux.

- M. LAJUS souhaiterait que soit également mis à l'étude le projet de pistes cyclables

### ***Commission Animation, Vie associative, Culture***

- Mme BADET souhaiterait qu'une manifestation marquante puisse être organisée avant la fin de l'année afin de rassembler la population, surtout dans l'hypothèse où la fête locale ne pourrait pas se tenir dans les conditions habituelles au regard de la crise sanitaire.

Monsieur LAJUS propose de réunir prochainement la commission d'animation.

### ***Commission Action sociale et Solidarité***

- Mmes LOUIS et PRADELLE rappellent l'importance du projet sur la création d'un logement d'urgence. Celui mis à disposition par la Communauté de communes pour l'ensemble du territoire étant rarement disponible.

### ***Commission patrimoine bâti, gestion des salles et du matériel***

- M. BOILEAU exprime la nécessité de refaire rapidement les peintures intérieures du réfectoire. Cela nécessiterait une intervention durant les vacances d'été et une fin de chantier trois semaines avant la rentrée pour des raisons de respect de la réglementation sur la qualité de l'air.

Dans le même domaine, il exprime aussi la nécessité de refaire rapidement l'entretien des toitures des bâtiments scolaires.

Pour 2021, il préconise que soit étudié la réfection des peintures extérieures de l'école proposée dans le programme municipal.

- Mme LOUIS fait part du Projet d'agrandissement de la Salle polyvalente Jacques PREVERT.  
M. le Maire explique que ce projet est aussi au cœur de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi que l'agrandissement de la place du 8 mai.

- M. MARGOUILLE Souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur la mise aux normes d'accessibilité de certains bâtiments communaux.

### *Commission environnement, cadre de vie et Développement durable*

- Mme MALINOWSKI demande que puisse être étudié les moyens de lancer localement la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

- M. OYSEL propose de faire partager ses compétences en terme d'avis médical à toutes les commissions qui pourraient en avoir besoin.

De plus, il préconise d'étudier rapidement l'équipement de la Salle Oscar Guery (Salle polyvalente fréquemment utilisée) d'un défibrillateur et de s'assurer de l'entretien régulier de tous les autres défibrillateurs de la commune.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe l'assemblée que la Commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt a été retenue par le Comité Départemental du Souvenirs Français pour la commémoration des soldats Morts pour la France en Indochine. Cette cérémonie dont les participants seront limités à dix en raison de la crise sanitaire se déroulera le 8 juin à 17 heures au Monument aux Morts.

- Mme PENISSON demande comment évolue l'organisation de l'école et du Restaurant scolaire dans le cadre de la phase 2 du déconfinement.

Mme LOUIS lui indique les nouveaux chiffres de fréquentation. Ils sont en hausse et explique que cela a nécessité des réorganisations qui ont été élaborées en concertation avec les membres du corps enseignant. Actuellement le restaurant scolaire est au maximum de ses capacités d'accueil dans le cadre des contraintes liées au contexte sanitaire.

- Mme PENISSON informe l'assemblée que beaucoup de citoyens déplorent la suppression de la boîte aux lettres de la rue des Fontaines secteur du Tizac.

M. le Maire l'informe qu'un courrier a été adressé à Madame la Releveuse de la Poste de Sainte-Foy-la-Grande pour lui demander de bien vouloir remettre cette boîte à lettres le plus rapidement possible.

La séance est levée à vingt-trois heures.

=oOo=